Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260917-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :
exercice : 29
présents : 26
votants : 29

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures quinze minutes, le vingt-quatre septembre le Conseil municipal de la Ville de GOUESNOU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Maxime Herlédan, Maire.

Objet :
2026-09-17
Association Aide aux devoirs – Attribution d'une subvention exceptionnelle

Date de convocation du Conseil municipal :
9 septembre 2026

PRÉSENTS : M. HERLÉDAN, Mme TINÉVEZ, M. QUENTEL, Mme LECOMPTE, M. COMBROUX, Mme EVEN, M. BOURAYA, Mme CLOAREC, M. DA FONSECA, M. BICREL, Mme BARILLEC, M. CHEVAL, Mme ARPHEXAD, M. BLEUNVEN, Mme LALÇON, Mme FAGOT, Mme DIVERRES, M. POULIQUEN, Mme LE MEUR, Mme VANZÉE - LEBRIS, Mme COTTON - KERSIMON, M. PAUGAM, M. QUÉRÉ, Mme LE PAGE Mme GESTIN, M. CHEVÉ.

Absents ayant donné procuration :

M. SALAÜN	procuration à	M Le Maire
M. POCHAUVIN	procuration à	Mme EVEN
M. JOLY	procuration à	M. COMBROUX

Absents :

Secrétaire de séance :
M. BICREL

Certifié exécutoire
Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

G.B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260917-DE

VILLE DE
GOUESNOU
KÊR GOUENOÙ

DÉLIBÉRATION N° 2026-09-17

Éducation

ASSOCIATION AIDE AUX DEVOIRS
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rédacteur : Marc Quéré
Rapporteur : Marie-Christine Tinévez

L'association d'Aide aux devoirs sollicite une subvention d'un montant de 200 € pour faire face aux dépenses liées à l'abonnement nécessaire auprès d'un fournisseur, lui permettant l'usage d'internet au Foyer Jean-Monnet dans le cadre de ses missions.

Il est proposé au Conseil municipal, d'octroyer, dans le cadre de la promotion à la vie associative, une subvention d'un montant de 200 € à l'association d'Aide aux devoirs.

L'association d'Aide aux devoirs a pour objet d'accompagner la scolarité des élèves de l'élémentaire aux études supérieures sous forme d'ateliers.

Ces ateliers se déroulent au foyer Jean-Monnet, qui n'est pas équipé en connexion Internet.

En 2024, pour mener à bien sa mission, l'association a fait l'acquisition d'un matériel informatique dédié (domino 4G + abonnement).

Elle sollicite aujourd'hui l'attribution d'une subvention d'un montant de 200 € pour faire face aux dépenses liées à l'abonnement nécessaire auprès d'un fournisseur.

Il est donc proposé au Conseil municipal, d'octroyer, dans le cadre de la promotion de la vie associative, une subvention d'un montant de 200 € à l'association d'Aide aux devoirs.

Annexe :
- Dossier demande de subvention association Aide aux devoirs

Avis de la commission Solidarités - Éducation du mardi 15 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité
Avis de la commission Moyens généraux du jeudi 17 septembre 2026 : Favorable à l'unanimité

Décision du Conseil municipal : Favorable à l'unanimité

G.B.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le
ID : 029-212900617-20260924-D20260917-DE

Pour extrait conforme,
A Gouesnou, le 24 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Gilbert Bicrel

Le Maire,

Maxime Herlédan

MAIRIE DE GOUESNOU
29850